

## Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

### MEMBRES :

En exercice : 13  
 Présents : 9  
 Votants : 12  
 Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Présents :** Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

**Représentés :** Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Marie José BERNET par Catherine CANARD, Grégory BARBET par Claude BOISSON

**Excusés :** Mireille PERRET

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude WILSON

### Objet: Gestion du personnel - Taux de promotion - Avancement de grade

Madame le Maire informe l'assemblée :

Considérant qu'en application de l'article L522-27 du code général de la Fonction Publique, il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2024

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement de grade comme suit :

| Grade d'origine                                | Grade d'avancement                             | Taux (%) |
|--|--|----------|
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | Adjoint administratif principal de 1ère classe | 100%     |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 9 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

**Décide** d'adopter les taux ainsi proposés,

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,  
 Josiane CASBOLT

Sécretaire de séance  
 Marie-Claude WILSON

Le Maire  
 Josiane CASBOLT


